



Confidentiel

2 - 22 La sécurité sur chantier.

Suite à un petit accident de Joël sur l'échafaudage, j'ai trouvé bon de vous faire un rappel sur les règles de sécurité.

Oui, la sécurité est primordiale et bien souvent on l'oublie.

Souvent nous rentrons dans une routine de fonctionnement et nous oublions et nous ne prenons plus conscience que le risque de chute est tous les jours présent.

De plus, vous faites régulièrement des petits chantiers de maisons individuelles et il est assez rare que vous ayez des commissions de sécurité qui passent vous voir pour vous rappeler ces règles.

Je vais vous rappeler quelques règles à vous remettre en mémoire :

- Garez-vous toujours en marche arrière sur un chantier, faites en sorte que votre véhicule soit au plus près de la maison pour éviter de porter trop de poids sur un terrain inapproprié. Faites en sorte que le déchargement de votre véhicule soit sur un terrain le plus propre possible .
- Faites très attention de vous échauffer avant de décharger votre véhicule. Les seaux sont lourds et il vaut mieux attendre un petit peu que votre dos soit chaud avant de les porter.
- Vérifiez qu'il n'y ai pas d'encombrement sur le sol de votre maison, avant de commencer à travailler. S'il y a du bordel concentrez le au même endroit.
- Lors de l'utilisation d'un échafaudage, ne le montez pas à moitié éveillé. Pensez à bien mettre des sécurités à une hauteur de 1, 20 m au-dessus de vos plateaux, bloquez les roulettes de l'échafaudage à l'aide du frein.
- Ne mettez surtout pas d'escabeau ou échelle sur le plateau de votre échafaudage. Ce n'est pas fait pour et vous avez de gros risques que votre échafaudage parte sur le côté. C'est d'ailleurs exactement ce qui s'est passé pour Joël !
- Il faut savoir que les escabeaux ne sont plus autorisés. Ils peuvent être utilisés

uniquement dans les pièces exiguës, toutefois ils sont encore largement tolérés. Faites en



sorte d'avoir toujours des escabeaux en bon état et surtout que les marches ne soient pas pleines d'enduit, ce qui pourrait avoir une influence sur votre stabilité. Ne travaillez jamais avec un escabeau, sur la dernière marche, la plus large, car vous n'avez plus la sécurité exigée .

- Si vous travaillez sur des gros chantiers où il y a des contrôles de sécurité, on risque de vous interdire l'escabeau. Il existe donc ce que l'on appelle des PIR (plate-formes individuelles roulantes), qui sont des escabeaux améliorés avec une sécurité périphérique. Il existe aussi des tous petits échafaudages, très rapide a monter, qui remplace des escabeaux et qui ont une petite plate-forme de 1,50 m sur 40 cm de large, ce qui permet de pouvoir travailler dans les couloirs, de passer les portes, voir même de travailler dans les salles de bain tout en sécurité.

- Si vous utilisez des échasses, au jour d'aujourd'hui, les textes de lois sont très flous. Je ne peux pas vous dire que c'est autorisé, par contre, bien souvent on nous l'a été toléré. Mais attention ! utilisez les échasses uniquement si vous avez un sol parfaitement dégagé, sans encombrement et surtout pas sur du polyane au sol, qui pourrait vous faire glisser.

- Au sein de la société Star Baz, nous avons inventé un chariot pour la pénibilité du travail et sur lequel on peut mettre le seaux et le bazooka, ainsi que divers outils. Ce chariot a été validé par l' OPBTP du bâtiment. Si vous voulez l'acheter, l' OPBTP peut en subventionner une partie.

Si vous êtes intéressé, nous pouvons vous expliquer le montage du dossier.

- Concernant les cages d'escalier, vous vous doutez bien que le plateau Macc est extrêmement dangereux. Malheureusement, il est très compliqué d'effectuer une montée d'escalier quand l'escalier est en place, sans plateau Macc.

Si vous utilisez le plateau Macc, soyez extrêmement vigilant sur son installation ainsi que quand vous travaillez dessus. Par contre, si l'escalier n'est pas posé, n' hésitez pas à monter un échafaudage. Ça vous prendra peut-être 10 minutes de plus, mais pas une vie.

- Autour des trémies, il y a également très rarement des barrières de protection. Elles sont normalement obligatoires. Si elles sont inexistantes, faites très attention car rien ne vous retient de tomber d'un étage.



Il est aussi important que, lorsque vous rencontrez des problèmes et que vous ne pouvez pas être en sécurité, de faire remonter l'info à votre donneur d'ordre, (constructeur, plaquiste, promoteur, conducteur de travaux), car eux aussi ont une responsabilité et une obligation de sécurité sur leur chantier.

- Je vous conseille également de toujours avoir votre téléphone avec vous, dans votre poche, et idéalement d'avoir une oreillette, car si vous avez le moindre problème, que vous tombez, vous pouvez beaucoup plus facilement téléphoner à quelqu'un.

Vous pouvez mettre un numéro d'urgence ou quelqu'un à contacter très rapidement dans les premiers noms de votre agenda téléphonique, ce qui peut vous permettre d'appeler très rapidement la bonne personne sans trop chercher.

Restez toujours conscient que la sécurité est primordiale, que ce soit la votre ou celle d'un de vos employés.

Les accidents arrivent souvent très bêtement. C'est pour cette raison que je vous fais un petit rappel et gardez le en mémoire, et n'oubliez pas que ce simple rappel peut vous sauver la vie.

Obligation de confidentialité

Les parties s'engagent à respecter la plus stricte confidentialité s'agissant des informations et documents, quelle qu'en soit la forme ou la nature, qu'elles seront amenées à s'échanger dans le cadre du développement du réseau Artech Joint.

Emmanuel Comte.